

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 28 janvier 2005
(convocation du 17 janvier 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Janvier Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. TOUTON Elisabeth
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. VALADE Jacques à M. CAZABONNE Alain
M. BANDEL Jean-Didier à M. NEUVILLE Michel
M. BOCCHIO Claude à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CANOVAS Bruno à Mme PUJO Colette (à compter de 10 h 00)
Mme CASTANET Anne à Mme JORDA DEDIEU Carole (jusqu'à 10 h 15)
Mme CAZALET Anne-Marie à M. QUANCARD Joël (jusqu'à 11 h 10)

M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry
Mme. DELAUNAY Michèle à M. RESPAUD Jacques
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. DUTIL Silvère à M. MERCIER Michel
Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 11 h 00)
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. HOURCQ Robert à M. ANZIANI Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. DARCHE Michelle
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. SIMON Patrick à M. BANAYAN Alexis (à compter de 11 h 00)
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Construction du tramway 1ère phase - Maîtrise d'oeuvre -
Construction du parc relais "La Buttinière" à Lormont - Marché n°01/198 U -
Avenant n°2 - Autorisation de signer**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la mise en service du réseau de tramway 1^{ère} phase de notre agglomération, notre Établissement Public a procédé à la construction du parc relais "La Buttinière" à Lormont.

La maîtrise d'œuvre du bâtiment a été confiée, par marché n°01/198 U au groupement De Giacinto, mandataire /Escande/Poggi/Kabenba Kelenda/Gastel/OTH Sud-Ouest pour un forfait provisoire de rémunération de 609 491,17 € HT pour une enveloppe prévisionnelle des travaux de 4 843 698,16 € HT.

Les études d'Avant-Projet Définitif achevées, par avenant n° 1 notifié le 7 mai 2002, le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre a été maintenu à 609 491,17 € HT pour un coût prévisionnel des travaux fixé à 5 538 975 € HT.

L'augmentation du coût prévisionnel résultait de la prise en compte de la complexité du nivellement, de la construction des ouvrages d'art et des ajustements du projet demandés par la maîtrise d'ouvrage.

En cours de construction, des modifications de programme indispensables à la bonne exécution du marché ont été nécessaires, entraînant des études supplémentaires pour l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Ces études concernent principalement :

- L'établissement d'un permis de construire modificatif rendu nécessaire par :
 - les modifications d'altimétrie du nivellement du terrain qui a rendu nécessaire l'encaissement du bâtiment de 1 mètre,
 - la mise en sécurité du parc de stationnement par une fermeture du niveau bas au moyen d'un bardage métallique,
- Des travaux liés aux nouvelles dispositions réglementaires relatives à la sécurité des convoyeurs de fonds,

- Des adaptations relatives aux demandes de CONNEX pour les locaux d'exploitation,
- La mise en place d'une gestion technique centralisée non prévue au programme initial,
- Des travaux liés à des mesures de sécurité exigées in fine par le contrôleur technique,
- L'installation d'un local d'exploitation pour le réseau "Transgironde" demandé par la Conseil Général, ce dernier participant financièrement.

Les travaux concernés, d'un montant de 237 167,80 € HT, ont porté le coût prévisionnel des travaux à 5 776 142,80 € HT.

L'incidence financière de ces diverses modifications sur le marché de maîtrise d'œuvre est fixée, après négociation, à 36 450,05 € HT, alors que la demande initiale du groupement titulaire était d'un montant de 56 398 € HT. Elle porte ainsi la rémunération à 645 941,22 € HT, soit + 5,98 %.

En conséquence, il y a lieu de conclure un avenant n°2 au marché n° 01/198 U afin de contractualiser ces modifications.

Le projet d'avenant augmentant de plus de 5 % le montant du marché, l'avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres a été sollicité en application de l'article 49-1 de la loi 93-122 modifiée le 8 février 1995.

Réunie le 12 janvier 2005, elle a émis un avis favorable.

Aussi, compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, autoriser Monsieur le Président :

- à signer l'avenant n°2 au marché n°01198 U pour une plus-value de 36 450,05 € HT, arrêtant le forfait définitif de rémunération à 645 941,22 € HT, soit 772 545,70 € HT et portant le coût prévisionnel de référence à 5 776 142,80 € HT,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 janvier 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
16 FÉVRIER 2005

M. ALAIN CAZABONNE

